



Sinistre et délit de fuite

Par **renard bleu**, le **16/12/2010** à **09:55**

Bonjour,rrn
en pleine nuit mon véhicule a été "embouti" sur toute le côté par un chauffeur essayant de faire un créneau. un témoin ayant vu cet accrochage m'a donné ses coordonnées. j'ai transmis à mon assurance (GMF) nom et adresse du témoin qui a relevé la marque et l'immatriculation, j'ai joint un constat à l'amiable.rrn
aux dires de mon assureur ils ont le nom du propriétaire incriminé et de son assurance. l'auteur nie les faits.rrn
d'après mon assureur il ne peut rien faire de plus, ce serait à moi à porter plainte et suivre le dossier pénal pour un éventuel dédommagement.rrn
A quoi sert mon assurance ?? peut être que cela leur coute trop cher à leur niveau dans ce genre de procédure.rrn
nest ce qu'il y a un texte législatif qui prouve que c'est à l'assurance à faire le nécessaire , si oui pouvez vous me le communiquerrn
merci

Par **chaber**, le **19/12/2010** à **15:04**

Bonjour,rrn
il appartient à la victime lésée dé déposer une plainte et non à son assureur.rrn
Apparemment votre assureur a fait son travail en mettant en cause le présumé auteur. Puisqu'il nie les faits déposez une plainte contre X en joignant le témoignage.